



## PLAN SOCIAL 2011/2013 DANS L'EDUCATION : LE SCANDALE DU « PLAN CHATEL » !

Luc Chatel a chargé les inspecteurs d'académie et les recteurs de « dégager des gisements d'emploi possibles », c'est-à-dire de lui trouver des milliers de postes à supprimer. Le détail de ces recommandations ministérielles est effrayant !!! Nous publions dans ce journal une synthèse des principales mesures. Le ministère a déjà supprimé 50 000 postes dans l'éducation nationale depuis 2007 et ça continue !

Il s'agit maintenant de stopper la casse de l'école publique et de se mobiliser pour exiger les moyens de construire une école de l'égalité pour tous.

SUD éducation s'est adressé aux autres organisations syndicales du département pour construire dans l'unité la riposte nécessaire à cette nouvelle provocation !

*Voici les prochaines « cibles » censées faire les frais de ce véritable plan social !*

### Réduire le nombre de remplaçants !

Le ministère envisage, pour baisser le besoin en remplacement, d'organiser les stages de formation continue « hors temps scolaire ». Après la destruction programmée de la formation initiale (Masterisation), c'est la formation continue qui est dans le viseur. Les enseignants affectés sur des Brigades de Formation Continue (BFC) sont menacés !

➔ *Suite en page 2*

### Augmenter les effectifs des classes !

Le gouvernement utilise de soi-disant « études » au service de sa politique de rigueur éducative. Il est demandé aux inspecteurs d'académie de « jouer avec les taux d'ouverture et de fermeture ». Il s'agit explicitement d'augmenter le nombre d'élèves par classe ! Ne touchez pas aux seuils d'ouverture spécifiques à la Seine-Saint-Denis !

➔ *Suite en page 2*

### Liquidation des RASED !

Depuis 2008, c'est la même logique ! La création de l'aide personnalisée pour aider les élèves en difficulté doit faire « évoluer la contribution » des maître(sse)s des RASED. Evoluer ? 3 scénarios sont prévus :

- Supprimer les postes de maîtres G
- « Sédentariser » encore plus de postes E, donc les supprimer
- « Mettre en extinction » les psychologues scolaires

➔ *Suite en page 2*

### Arrêter de scolariser les enfants de 2 ans

Autre moyen d'économiser des postes : continuer la baisse du taux de scolarisation des deux ans. Là, le ministère va jusqu'à affirmer qu'elle « ne constitue pas un avantage évident (...) par rapport à d'autres modes de gardes alternatifs ». La scolarisation à deux ans est donc considérée comme un « mode de garde » auquel il faudrait « trouver une alternative ». Après la sortie de Xavier Darcos sur les « couches à l'école maternelle », c'est une nouvelle marque de mépris pour les enseignant(e)s de maternelle !

➔ *Suite en page 2*



Vous souhaitez consulter les fiches détaillées du ministère ?  
Envoyez-nous un mail à [contact@sudeduccreteil.org](mailto:contact@sudeduccreteil.org) !  
Nous vous les enverrons par retour de Mail.

# Le « Plan social Chatel » dans le détail...

## ➔ Réduire le nombre de remplaçants !

Il est également prévu de recourir à des « non-titulaires sur des remplacements courts ». Les Inspecteurs d'académie sont donc appelés à poursuivre l'embauche d'étudiants en CDD sur des missions de remplacements. On entérine la politique de précarisation des statuts. La Masterisation couplée à la baisse du nombre de postes aux concours permet d'avoir un « vivier » d'étudiants en master, disponibles pour le remplacement.

C'est scandaleux pour les étudiants (fortement incités à accepter les CDD pour financer leur préparation au concours) et pour les enseignants-titulaires-remplaçants (dont on précarise les missions).

## ➔ Augmenter les effectifs des classes !

C'est un acquis des grèves du printemps 1998. Il n'est pas envisageable de faire régresser encore plus les conditions d'apprentissage de nos élèves et nos conditions de travail !

Des chercheurs (programme STAR aux Etats-Unis, Blatchford en Grande-Bretagne) ont prouvé que les effectifs réduits favorisaient les apprentissages des élèves, notamment ceux issus des milieux populaires.

Le ministère prévoit aussi d'encourager les regroupements d'école. Les élèves et les équipes souffrent souvent d'écoles trop grandes dans notre département. Pour « faire des économies », ils veulent accentuer cette tendance au mépris des besoins des élèves et des personnels.

## ➔ Liquidation des RASED !

« Sédentariser », « mettre en extinction », le message est clair : c'est la mise à mort de l'enseignement spécialisé qui est planifiée ! Et Luc Chatel a le cynisme d'expliquer que cette « politique sera difficile à mettre en œuvre » et nécessitera donc « un accompagnement politique ».

Effectivement, la pilule ne passera pas ! Même avec le sourire !

Les enseignant(e)s spécialisé(e)s s'attèlent au quotidien à lutter contre les difficultés scolaires de nos élèves. Ils se consacrent en priorité aux élèves les plus fragiles dans le système scolaire. Ce sont ces enfants qui vont faire les frais de ces nouvelles « recommandations ».

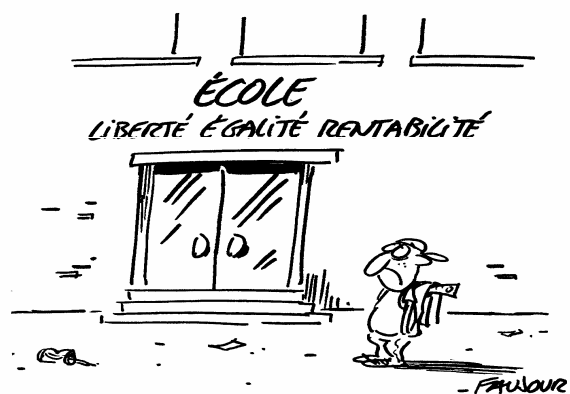
**Donner moins à ceux qui ont le plus besoin d'école ! Le gouvernement montre son vrai visage : celui de la discrimination négative !**

## ➔ Arrêter de scolariser les enfants de 2 ans

Nous devons l'affirmer une nouvelle fois : l'école maternelle est une école à part entière ! La scolarisation à 2 ans permet aux enfants de progresser, notamment dans les domaines du langage et du vivre ensemble. D'ailleurs, la revue *Education et Formations n°66 de 2003* indique que : « Ces effets sont les plus marqués au profit des catégories sociales les plus défavorisées (...) ».

C'est encore une fois les enfants les plus fragiles socialement qui pâtiront le plus de la politique du ministère. Quant à « l'alternative », ce sont bien sûr les jardins d'éveil payants qui sont mis en avant.

**C'est un recul de plus, imposé à l'éducation en tant que service public au profit de structures non-scolaires semi-privées.**



## Que voulons-nous ?

- Maintien des seuils d'ouverture spécifiques au 93
- Recrutement d'urgence de 450 postes de titulaires-remplaçants
- Arrêt du recrutement des CDD de 108 heures
- Maintien d'une formation initiale rémunérée en alternance à l'IUFM . Abrogation des décrets de Masterisation !
- Salaire au moins égal au SMIC pour les étudiants inscrits au CRPE
- Rétablissement des 121 postes supprimés de RASED ! Hausse des départs en formation ASH
- Respect des demandes de scolarisation des enfants des 2 ans dans des conditions adaptées aux besoins (1 ATSEM à temps plein, effectifs allégés)

**2009– 2010**



Adhésion  
 réadhésion

NOM : ..... Prénom : ..... Age : .....  
 Adresse personnelle : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Tél : ..... E-Mail : .....  
 Voulez-vous être inscrit(e) :  
 •sur la liste de discussion « vie interne », liste de débats et d'informations entre  
 adhérents : OUI NON

**Situation professionnelle**

Corps : ..... Fonction : .....  
 Discipline : .....  
 Type de poste (BD, ZIL, TZR, ...) : .....  
 Temps complet  Temps partiel  Quotité : ..... % Retraité(e)   
 Disponibilité  Congé  Type : ..... Sans poste

**Établissement d'exercice**

Type (école, collège, LP, lycée...) et nom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : ..... Tél : .....  
 Acceptez-vous que vos coordonnées personnelles soient transmises à d'autres  
 syndiqué(e)s de votre secteur : OUI NON

J'autorise Sud Éducation Créteil à faire figurer ces informations dans les traite-  
 ments et fichiers Informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27  
 de la loi du 06.01.78 Informatique et Liberté.  
 Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que  
 le droit d'accès en m'adressant à Sud Éducation Créteil.  
 Date : ..... Signature :

Montant de la cotisation annuelle : .....€ payés en 1 fois • 2 fois • 3 fois  
 J'ajoute 5 % de ma cotisation pour contribuer à la caisse de solidarité de Sud  
 éducation Créteil : OUI somme de : .....€ NON

Salaire mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1000 €	54 €
+ de 1100 €	64 €
+ de 1200 €	75 €
+ de 1300 €	88€
+ de 1400 €	102 €
+ de 1500 €	117 €
+ de 1600 €	135 €
+ de 1700 €	153 €
+ de 1800 €	174 €
+ de 1900 €	192 €
+ de 2000 €	210 €
+ de 2100 €	230 €
+ de 2200 €	251 €
+ de 2300 €	272 €
+ de 2400 €	293 €
+ de 2500 €	315 €
+ de 2600 €	340 €
+ de 2700 €	364 €
+ de 2800 €	390 €
+ de 2900 €	416 €
+ de 3000 €	443 €
+ de 3100 €	472 €
+ de 3200 €	500 €
+ de 3300 €	530 €
+ de 3400 €	561 €
+ de 3500 €	593 €
+ de 3600 €	calcul
Au delà ajouter 30 € par tranche de 150 €	

Pour des raisons de trésorerie, si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyer tous vos chèques dès maintenant . Votre dernier chèque doit être encaissable au plus tard en juin.

# Solidaires Unitaires Démocratiques

## Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

\*Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des travailleurs (Sécu, Retraites par répartition, droit de grève, Code du Travail).

\*Parce que SUD éducation groupe dans un même syndicat tous les salariéEs du premier (écoles) et du second degré (collèges, lycées), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.

\*Parce que dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires, les travailleurs de l'éducation sont en lien avec les cheminots, les postiers, les personnels hospitaliers et les salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.

\*Parce que SUD éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses (produites par les salariéEs).

## Contactez les sections locales SUD

- Section Locale SUD de **Saint-Denis** : Rodolphe Ciulla, École maternelle Henri Wallon 06 70 19 67 61
- Section Locale SUD **La Plaine Saint-Denis** : Elodie Boussarie, École élémentaire Aimé Césaire 06 73 14 08 55
- Section locale SUD de **La Courneuve** : Stéphane Hibon, École élémentaire Joliot Curie 06 66 92 32 63
- Section Locale SUD d'**Aubervilliers** : Sabine Duran, Groupe scolaire Condorcet 01 48 33 96 18
- Section Locale SUD de **Bobigny** : Isabelle Dréau, École élémentaire Marie Curie 06 11 82 69 69
- Section locale SUD de **Romainville** : Stéphanie Morisson, École maternelle Marcel Cachin 06 28 04 71 51
- Section locale SUD **Montreuil** : Xavier Godeau École Henri Wallon 06 70 00 86 00  
Christiane Ourliac, École maternelle Jules Ferry 01 42 87 48 77
- Section locale SUD **Montfermeil** : David Mateus, École élémentaire Victor Hugo 01 45 09 27 80
- Section locale SUD **Sevran** : Cécilia Dray, École élémentaire Nobel 01 43 83 98 21
- Section locale SUD **Épinay** : Marc Van Der Voerd, École élémentaire A Dumas 01 48 41 70 66
- Section Locale SUD **Rosny sous Bois** : Cédric Lecour, Contact au 06 20 56 14 94
- Section Locale SUD **Villetaneuse-Pierrefitte** : Thomas Donadiou, École élémentaire Jean-Baptiste Clément 06 63 12 23 90
- Section Locale SUD **Bondy** : Patricia Géraud, École élémentaire d'application Terre st Blaise 01 48 49 27 91
- Section Locale SUD **Stains** : Marie Adline, École élémentaire Jean Rostand 06 70 96 16 11

Dispensé de timbrage

CRETEIL

Créteil  
**SUD**  
Éducation

**P**

11-13 rue des Archives  
94010 CRETEIL CEDEX

**PRESSE**

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

Déposé le : /06/2010

Supplément n°3 au JA N°82 de Mai 2010 2010

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €

## SOMMAIRE

- 1- Edito
- 2- Plan Social Chatel-le détail
- 3- Bulletin d'adhésion
- 4- Contacter SUD éducation Créteil

Contactez SUD ?  
Pour avoir des infos  
et en transmettre :  
Un numéro :

☎ 01 43 77 33 59

Une adresse mail :

✉ [contact@sudeduccreteil.org](mailto:contact@sudeduccreteil.org)

Un site :

🌐 <http://www.sudeduccreteil.org>



## SUD Éducation Académie de Créteil

Maison des syndicats de Créteil 11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : [contact@sudeduccreteil.org](mailto:contact@sudeduccreteil.org) <http://www.sudeduccreteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N° 1210S07631